

Le Numéro : 10 centimes

LA SOIRÉE NANCÉIENNE

PROGRAMME

Bureau : 7 h. 1/2 **THÉÂTRE MUNICIPAL** Rideau : 8 h.
Direction Francis DOLNAY

Relâche

RÉDACTEUR EN CHEF : **CHÉRUBIN**

PROGRAMME OFFICIEL

DES

THÉÂTRES ET CONCERTS

NANCÉIENS

Le seul ayant le droit d'être vendu dans l'intérieur de ces établissements.

DIRECTEUR-GÉRANT :

SERGUIÈRES

Annonces : 20 centimes la ligne.
Réclames : 30

Administration et Rédaction :

PLACE STANISLAS, 3, NANCY
(Au premier étage)

A LOUER

En lecture dans les grands cafés

NANCY-SOIR

DONNANT

les dernières dépêches de la soirée arrivées après l'édition des journaux de Nancy.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

De l'Agence DALZIEL

Bureaux : 3, Place Stanislas (Rotonde)
Au premier étage.

A LOUER

LA DIAPHANE
POUDRE DE RIZ
SARAH BERNHARDT
La Poudre élégante par excellence
ADHÉRENTE, INVISIBLE, HYGIÉNIQUE
32, Avenue de l'Opéra, 32
PARIS
Se trouve dans toutes les Parfumeries.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
LE MIGNON
Maison VOISIN-MIGNON, à Marseillan (Hérault)

MANUFACTURE DE PIANOS
J. Staub
FONDÉE EN 1849
PARIS : MÉDAILLES D'OR
DIPLOME D'HONNEUR — HORS CONCOURS
VENTE, ÉCHANGE, REPARATIONS, LOCATION ET ACCORDS
32, rue du faub. Stanislas, à NANCY

« Vous ne me verrez pas ce matin, à mon grand regret, m'écrivait-il, il y a juste aujourd'hui huit jours, déjà malade et empêché d'assister aux funérailles de son médecin et ami, M. le docteur Poincaré... Je me console à la pensée que la Société de géographie se repose en ce moment. Retardez le plus possible l'époque où vous me demanderez de la tirer de ce repos afin que je sois bien assuré de pouvoir me mettre à sa tête à l'heure dite et, d'ici là, faites-nous de bons préparatifs. Je vous serre bien cordialement la main. »

Hélas ! messieurs, la Société de géographie s'est donné rendez-vous aujourd'hui ; toutes ses sections sont représentées ici, non plus pour l'entendre, mais pour pleurer sur le cercueil de celui qui l'a tant aimée. La mort implacable a étouffé ce grand cœur ; elle a brisé quelque chose en nous.

O mon cher général ! notre affectionné président ! votre souvenir restera vivant parmi nous ; vous resterez l'exemple inoubliable, le modèle à suivre pour vos successeurs ; votre perte est un deuil public : vous étiez de ceux qui ne devraient jamais mourir !

Au nom de la Société de géographie de l'Est éplorée, je vous dis le dernier adieu !

Deux autres discours ont encore été prononcés, l'un par M. Blondel, au nom de la Société des Amis de l'Université, et l'autre, par M. Girgoix, au nom de l'Association confraternelle des officiers retraités ou démissionnaires, mais le temps et l'espace nous manquent pour en donner même une analyse.

Le discours terminé, les généraux et les officiers présents ainsi que les autorités civiles, défilent devant le cercueil, disant un dernier adieu au regretté défunt, puis tout le monde se retire profondément impressionné par cette magnifique et imposante cérémonie qui n'est terminée qu'à midi et demie.

Suivant les intentions exprimées par le général Hanrion, quelques jours avant sa mort, la famille du défunt vient de faire don au musée de Nancy du buste du général, œuvre de Schifff.

Le pavillon Virginie Mauvais à l'hôpital

Il y a quelques jours, nous recevions une lettre dont voici les passages essentiels :

« Depuis plusieurs mois, — le mois de juin, — les travaux d'aménagements intérieurs du pavillon Mauvais sont stationnaires et n'avancent pas du tout ; cependant nous sommes menacés d'une épidémie redoutable et il serait utile de pouvoir disposer de vastes locaux pour soigner les malades sans gêner les autres services de l'hôpital.

« Je suis certain que cet état de choses est dû au zèle d'un employé subalterne du service de l'architecture — employé nul et ignorant qui se plait à entasser misères sur chicanes aux entrepreneurs ; c'est sa manière de se faire bien venir aux yeux de l'adjoint municipal chargé du service des travaux ; il serait peut-être bon d'être moins raide et que les travaux avancent plus rapidement, car, si l'épidémie nous surprend, où la ville logera-t-elle les malades ? Les quelques réflexions que je vous soumetts ne sont pas de moi seul, nous sommes beaucoup, de ceux qui ont travaillé à l'hôpital, qui pensent comme moi, seulement aucun n'ose le dire. »

Des renseignements que nous avons pris sur la situation, il résulte qu'en effet, pour des raisons dont l'appréciation nous échappe, certains travaux de menuiserie ont été refusés.

En ce qui concerne la question au point de vue d'une invasion du choléra, disons que le local des contagieux peut contenir 30 malades.

L'administration estime qu'en cas d'épidé-

mie, si l'on se décidait à utiliser le pavillon Mauvais, celui-ci pourrait recevoir presque immédiatement 140 malades. Il est inutile que les peintures soient terminées. Au contraire cela gênerait pour la désinfection, car tout serait à refaire ensuite. Evidemment, cela ferait aller le travail, mais en définitive, il faudrait que le budget municipal payât ce supplément imprévu.

D'ailleurs, il existe deux courants d'opinion chez les administrateurs et les médecins de l'hôpital. Les uns voudraient qu'on mit des malades au pavillon Mauvais ; d'autres sont absolument opposés à ce qu'on y alite un seul cholérique. En cas d'épidémie, une équipe de charpentiers aurait tôt fait de construire un long baraquement, lequel serait brûlé — le choléra passé, bien entendu.

De la sorte, on éviterait de laisser dans la vaste construction de pierre qui est le pavillon Virginie Mauvais, des germes infectieux.

Telle est la situation, nous n'avons pas compétence pour la juger à fond.

Eclairage au gaz

Encore toute émue des nombreuses attaques dirigées contre elle, et comme déjà longues se font les soirées nancéiennes, la compagnie du gaz a voulu réagir à la veille du prochain hiver et montrer qu'elle aussi, voulait aller de l'avant.

Du point central à l'entrée de la place Saint-Jean, on a quadruplé les lanternes à gaz, seulement distantes actuellement l'une de l'autre de 15, 20 et 25 mètres.

Un employé de cette compagnie nous assure que de nouveaux candélabres vont être ainsi placés avant l'hiver tout autour de la place Saint-Jean et jusqu'à la gare, du point central à la cathédrale et au-delà du marché, et dans toute la longueur de la rue de Dominicains.

Les travaux du chemin de fer de l'Est

La *Métallurgie* nous donne sur les travaux du chemin de fer autour de Nancy les détails suivants :

Du côté du pont Saint-Jean, on élève le troisième pavillon de la gare, destiné à la poste et à l'inspection principale ; il ne restera plus que le raccord des arcades pour les salles de débarquement et la pose d'une marquise, non vitrée, déjà toute préparée dans les ateliers de M. Petitdidier-Lamidé, de Saint-Nicolas.

Enfin, l'on termine les murs de soutènement vers les rotondes, et l'usine d'électricité sera couverte avant un mois. Il ne restera plus, pour le printemps prochain, que l'agrandissement de la grande marquise de la gare des voyageurs vers le pont Saint-Jean et la pose de marquises vitrées tout le long des trois quais d'embarquement.

A la gare de triage de Bonsecours-Jarville, le tunnel de la route de Mirecourt est tout à fait terminé, et les abords du cimetière du Sud, rectifiés et abaissés le long du quai de la Bataille, seront accessibles à l'entrée de l'hiver. Présentement, une nombreuse équipe est occupée à recueillir les eaux des sources venant du côté de Vandœuvre, et dont les canaux passaient le long du cimetière, presque à fleur de l'ancien sol.

La « Soirée nancéienne »

Nous apprenons que, sous ce titre, il vient de se fonder un journal théâtral et artistique, qui est en même temps le programme officiel des théâtres et des concerts de Nancy.

Les fondateurs de la *Soirée nancéienne* nous prient d'annoncer qu'ils ont acquis le droit exclusif de vente dans l'intérieur de ces établissements.

Il semblait que c'est la Compagnie qui paye le gaz

Progrès 28 7

En question 28 7

107



Le Numéro : 10 centimes



CHEF : CHÉRUBIN

Bureau : 7 h. 1/2 **THÉÂTRE MUNICIPAL** Rideau : 8 h.
 Direction Francis DOLNAY

Relâche

PHANE
 DE RIZ
NHARDT
 ar excellence
 E, HYGIÉNIQUE
 péra, 32



MANUFACTURE DE PIANOS

J. Staub
 FONDÉE EN 1840

PROGRAMME OFFICIEL

DES

THÉÂTRES ET CONCERTS

NANCÉIENS

Le seul ayant le droit d'être vendu
 dans
 l'intérieur de ces établissements.

DIRECTEUR-GÉRANT :

SERGUIÈRES

Annonces : 20 centimes la ligne.
 Réclames : 30

Administration et Rédaction :

PLACE STANISLAS, 3, NANCY
 (Au premier étage)

A LOUER

En lecture dans les grands cafés

NANCY-SOIR

DONNANT

les dernières dépêches de la soirée
 arrivées après l'édition des jour-
 naux de Nancy.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

De l'Agence DALZIEL

Bureaux : 3, Place Stanislas (Rotonde)
 Au premier étage.

A LOUER

« Vous ne me verrez pas ce matin, à mon grand regret, m'écrivait-il, il y a juste aujourd'hui huit jours, déjà malade et empêché d'assister aux funérailles de son médecin et ami, M. le docteur Poincaré... Je me console à la pensée que la Société de géographie se repose en ce moment. Retardez le plus possible l'époque où vous me demanderez de la tirer de ce repos afin que je sois bien assuré de pouvoir me mettre à sa tête à l'heure dite et, d'ici là, faites-nous de bons préparatifs. Je vous serre bien cordialement la main. »

Hélas ! messieurs, la Société de géographie s'est donné rendez-vous aujourd'hui ; toutes ses sections sont représentées ici, non plus pour l'entendre, mais pour pleurer sur le cercueil de celui qui l'a tant aimée. La mort implacable a étouffé ce grand cœur ; elle a brisé quelque chose en nous.

O mon cher général ! notre affectionné président ! votre souvenir restera vivant parmi nous ; vous resterez l'exemple inoubliable, le modèle à suivre pour vos successeurs ; votre perte est un deuil public : vous étiez de ceux qui ne devraient jamais mourir !

Au nom de la Société de géographie de l'Est éplorée, je vous dis le dernier adieu !

Deux autres discours ont encore été prononcés, l'un par M. Blondel, au nom de la Société des Amis de l'Université, et l'autre, par M. Girgoix, au nom de l'Association confraternelle des officiers retraités ou démissionnaires, mais le temps et l'espace nous manquent pour en donner même une analyse.

Le discours terminé, les généraux et les officiers présents ainsi que les autorités civiles, défilent devant le cercueil, disant un dernier adieu au regretté défunt, puis tout le monde se retire profondément impressionné par cette magnifique et imposante cérémonie qui n'est terminée qu'à midi et demie.

Suivant les intentions exprimées par le général Hanrion, quelques jours avant sa mort, la famille du défunt vient de faire don au musée de Nancy du buste du général, œuvre de Schiff.

Le pavillon Virginie Mauvais à l'hôpital civil

Il y a quelques jours, nous recevions une lettre dont voici les passages essentiels :

« Depuis plusieurs mois, — le mois de juin, — les travaux d'aménagements intérieurs du pavillon Mauvais sont stationnaires et n'avancent pas du tout ; cependant nous sommes menacés d'une épidémie redoutable et il serait utile de pouvoir disposer de vastes locaux pour soigner les malades sans gêner les autres services de l'hôpital.

« Je suis certain que cet état de choses est dû au zèle d'un employé subalterne du service de l'architecture — employé nul et ignorant qui se plaît à entasser misères sur chicanes aux entrepreneurs ; c'est sa manière de se faire bien venir aux yeux de l'adjoint municipal chargé du service des travaux ; il serait peut-être bon d'être moins raide et que les travaux avancent plus rapidement, car, si l'épidémie nous surprend, où la ville logera-t-elle les malades ? Les quelques réflexions que je vous soumetts ne sont pas de moi seul, nous sommes beaucoup, de ceux qui ont travaillé à l'hôpital, qui pensent comme moi, seulement aucun n'ose le dire. »

Des renseignements que nous avons pris sur la situation, il résulte qu'en effet, pour des raisons dont l'appréciation nous échappe, certains travaux de menuiserie ont été refusés.

En ce qui concerne la question au point de vue d'une invasion du choléra, disons que le local des contagieux peut contenir 30 malades.

L'administration estime qu'en cas d'épidé-

mie, si l'on se décidait à utiliser le pavillon Mauvais, celui-ci pourrait recevoir presque immédiatement 140 malades. Il est inutile que les peintures soient terminées. Au contraire cela gênerait pour la désinfection, car tout serait à refaire ensuite. Evidemment, cela ferait aller le travail, mais en définitive, il faudrait que le budget municipal payât ce supplément imprévu.

D'ailleurs, il existe deux courants d'opinion chez les administrateurs et les médecins de l'hôpital. Les uns voudraient qu'on mit des malades au pavillon Mauvais ; d'autres sont absolument opposés à ce qu'on y aille un seul cholérique. En cas d'épidémie, une équipe de charpentiers aurait tôt fait de construire un long baraquement, lequel serait brûlé — le choléra passé, bien entendu.

De la sorte, on éviterait de laisser dans la vaste construction de pierre qui est le pavillon Virginie Mauvais, des germes infectieux.

Telle est la situation, nous n'avons pas compétence pour la juger à fond.

Eclairage au gaz

Encore toute émue des nombreuses attaques dirigées contre elle, et comme déjà longues se font les soirées nancéiennes, la compagnie du gaz a voulu réagir à la veille du prochain hiver et montrer qu'elle aussi, voulait aller de l'avant.

Du point central à l'entrée de la place Saint-Jean, on a quadruplé les lanternes à gaz, seulement distantes actuellement l'une de l'autre de 15, 20 et 25 mètres.

Un employé de cette compagnie nous assure que de nouveaux candélabres vont être ainsi placés avant l'hiver tout autour de la place Saint-Jean et jusqu'à la gare, du point central à la cathédrale et au-delà du marché, et dans toute la longueur de la rue de Dominicains.

Les travaux du chemin de fer de l'Est

La *Métallurgie* nous donne sur les travaux du chemin de fer autour de Nancy les détails suivants :

Du côté du pont Saint-Jean, on élève le troisième pavillon de la gare, destiné à la poste et à l'inspection principale ; il ne restera plus que le raccord des arcades pour les salles de débarquement et la pose d'une marquise, non vitrée, déjà toute préparée dans les ateliers de M. Petitdidier-Lamidé, de Saint-Nicolas.

Enfin, l'on termine les murs de soutènement vers les rotondes, et l'usine d'électricité sera couverte avant un mois. Il ne restera plus, pour le printemps prochain, que l'agrandissement de la grande marquise de la gare des voyageurs vers le pont Saint-Jean et la pose de marquises vitrées tout le long des trois quais d'embarquement.

A la gare de triage de Bonsecours-Jarville, le tunnel de la route de Mirecourt est tout à fait terminé, et les abords du cimetière du Sud, rectifiés et abaissés le long du quai de la Bataille, seront accessibles à l'entrée de l'hiver. Présentement, une nombreuse équipe est occupée à recueillir les eaux des sources venant du côté de Vandœuvre, et dont les canaux passaient le long du cimetière, presque à fleur de l'ancien sol.

La « Soirée nancéienne »

Nous apprenons que, sous ce titre, il vient de se fonder un journal théâtral et artistique, qui est en même temps le programme officiel des théâtres et des concerts de Nancy.

Les fondateurs de la *Soirée nancéienne* nous prient d'annoncer qu'ils ont acquis le droit exclusif de vente dans l'intérieur de ces établissements.

*Il semblait que
 c'est la Compagnie
 qui paye le gaz*

*Phygiène
 28 7^e*

*En expédition
 28 7^e*

108
Piquin
28 7^e

Tramways de Nancy

La ville de Nancy a, on le sait, sollicité de l'Etat pour la rétrocéder à la compagnie française des tramways, la concession de trois nouvelles lignes : de la rue Saint-Georges à Malzéville, de la rue Mazagran au Bon-Coin, et de la place Lobau à la rue Saint-Georges. Une décision ministérielle, en date du 18 mai 1892, a autorisé l'ouverture d'une enquête d'utilité publique et actuellement l'exécution de ces projets se poursuit, subissant les lenteurs de la procédure administrative.

Voici quelques renseignements sur le fonctionnement des deux lignes actuellement existantes pendant l'exercice 1891.

Le tramway de Maxéville à Bonsecours présente une longueur de 4,379 mètres.

La Compagnie a poursuivi la réfection de la voie en mettant en service de nouveaux rails en acier posés sur traverses métalliques.

On a remplacé par des ressorts les blocs en caoutchouc qui supportaient les châssis des voitures.

Il n'a été mis habituellement sur cette ligne que sept voitures en service à la fois.

Les chevaux étaient au nombre de 47 et aucun accident n'est survenu dans le cours de ladite année.

Voici les résultats de l'exploitation de l'année 1891 : il a été délivré 1,072,417 bulletins et les recettes se sont élevées à 167,725 fr. 45.

En 1890, il avait été transporté 1,088,018 voyageurs pour 170,028 fr. 80 c., soit, par jour, 2,981 voyageurs, pour une recette de 465 fr. 83 c.

L'année 1891 a donc donné, par rapport à 1890, une diminution de 2,303 fr. 35 c. pour les recettes, et de 13,601 pour les voyageurs.

La ligne du Pont-d'Essey à Prévillers a une longueur de 3,088^m.30 ; elle a été vérifiée et consolidée entre les rues du Pont-Mouja et Montesquieu.

Il n'a été mis habituellement que cinq voitures en service à la fois. Les chevaux employés ont été au nombre de 42.

Un accident, suivi de mort, s'est produit le 13 juillet 1891 : un vieillard de 63 ans, M. Thiéry, ayant voulu monter sur l'avant d'une voiture en marche, fut renversé et blessé ; conduit à l'hôpital, il a dû subir l'amputation de la jambe gauche et mourut huit jours après.

Voici les résultats de l'exploitation de cette ligne : pendant l'année 1891, il a été délivré 615,240 bulletins, produisant une recette de 94,731 fr. 83 c.

En 1890, il avait été transporté 607,792 voyageurs, pour la somme de 93,288 fr. 20 c.

L'année 1891 a donc donné une recette brute supérieure de 1,463 fr. 63 c. et un nombre de voyageurs transportés supérieur de 7,448 aux résultats correspondants de 1890.

Le groupe scolaire de Mon-Désert

Lundi 3 octobre, la ville de Nancy possédait deux écoles communales de plus et possédait 22 écoles primaires publiques, 11 de garçons, 11 de filles, sans compter les écoles supérieures et les asiles pour la première enfance.

Alors que dans ce florissant quartier, encore appelé par une piquante antiphrase de « Mon-Désert », l'initiative privée avait déjà ouvert 3 écoles, rues Jeanne-d'Arc, de l'Etang et Sainte Marie, la ville n'a pas voulu rester en retard, et de tous les édifices scolaires érigés à Nancy, le plus important est bien celui qui sera inauguré lundi prochain et qui a absorbé près d'un demi-million.

Les trois écoles juxtaposées — encore dénommées pour quelques semaines, écoles du Mon-Désert, forment un groupe scolaire, le vrai modèle du genre.

Est républicain
30 7^e

Sur trois rues se développent les bâtiments, avec en retour de vastes préaux pour les jours de pluie et les exercices gymnastiques.

L'école maternelle, déjà ouverte, s'étend dans la rue de Mon-Désert ; les écoles de garçons et de filles ont leurs entrées principales dans le prolongement de la rue de la Croix-de-Bourgogne, au centre d'un élégant pavillon qui sert de logement aux maîtres et maîtresses.

De chaque côté, s'élèvent les galeries des classes, très éclairées, parfaitement aérées et meublées avec simplicité et solidité.

Les bâtiments ainsi alignés laissent à l'intérieur un terrain immense, coupé dans toute sa longueur par un mur de séparation. Ces portions rectangulaires ont été transformées en cours de récréation, avec, au bout, les préaux déjà signalés.

Vraiment, la ville de Nancy a bien fait les choses, et ce sera l'honneur de l'ancien conseil municipal d'avoir si bien compris ce qu'il fallait avant tout dans ce coin si peuplé de la cité : de vastes écoles pour les enfants des familles travailleuses.

Encore quelques tours au cadran des années, et ce quartier, naguère si inconnu et si désert, sera l'un des plus importants de Nancy ; des lieux sauvages qui virent la défaite du Téméraire en 1477, il ne restera plus rien que des souvenirs officiels placés au coin des rues, et — espérons-le — un square élégant, recouvrant les derniers bas-fonds de l'étang célèbre avec, en son milieu, le monument lorrain rajouté, immortel symbole de la victoire de René II.

On demande de la lumière

On nous écrit de Nancy, le 29 septembre 1892 :

« Monsieur le rédacteur,

« Je vois dans votre numéro d'hier que la compagnie du gaz, pour montrer sa bonne volonté, veut aller de l'avant. Déjà elle quadruple les lanternes de la rue Saint-Jean. Vous ne sauriez croire avec quel plaisir nous, habitants d'un quartier peu ou mal éclairé, avons appris cela. Car enfin si la compagnie a assez d'argent pour quadrupler l'éclairage de rues qui en sont suffisamment pourvu, il est à supposer qu'elle trouvera bien les fonds nécessaires à l'éclairage de celles qui ne le sont pas du tout.

« Si vous voulez voir un quartier négligé sous ce rapport, hasardez-vous un soir dans le quartier Granville. Une fois hors la Pépinière, pénétrez dans la rue Sigisbert-Adam, et s'il ne fait pas clair de lune je vous défie d'en voir les maisons ; depuis la rue Granville jusqu'à la rue Claudot, pas la moindre lumière. Au coin de cette rue une malheureuse lampe à pétrole, et puis là-bas dans le lointain, tout au bout de la Pépinière, un bec de gaz.

« Le gaz, direz-vous, mais oui !

« Rue Granville, éclairage au gaz ; rue du Bastion, de même ; boulevard de la Pépinière, idem ; la Pépinière aussi. Et au milieu de ces quatre voies se trouvent les rues Sigisbert-Adam, Sellier, Claudot et Ferry ornées d'antiques lampes à pétrole, qui n'éclairent pas grand chose. Il n'y aurait cependant qu'un raccord à faire, encore les conduites du gaz sont elles en partie déjà posées rue Sigisbert-Adam, mais elles ne servent que pour l'éclairage particulier.

« Il est vrai, par contre, que devant l'Institut chimique brûlent deux becs, de chaque côté de la porte d'entrée, qui ne servent à rien si ce n'est à faire admirer l'extérieur de cet édifice. Il en est de même à la sortie de la Pépinière, où un seul suffirait.

« Que ce soit au pétrole, au gaz ou à l'électricité, cela nous est indifférent, mais au moins que l'on nous éclaire. De la lumière, s. v. p. !

« Au nom de plusieurs habitants du quartier, j'appelle sur ce point l'attention des quatre conseillers du faubourg des Trois-Maisons.

« Recevez, etc.

« Un habitant de la rue Claudot ».

Union des consommateurs de gaz

Voici une nouvelle note qui complète le résumé publié hier :

L'Union des consommateurs de gaz convoque, pour vendredi prochain 7 octobre, à cinq heures du soir, dans la salle de l'Agriculture, rue Chanzy, tous les lampistes, les ferblantiers et, en général, toutes les personnes qui s'occupent de vendre ou de réparer les appareils d'éclairage.

Elle se propose de leur demander s'il ne leur serait pas possible, en se syndiquant, d'organiser très promptement et très économiquement l'éclairage au pétrole de tous les magasins et ateliers de Nancy.

La ville pourrait parfaitement être divisée en un certain nombre de secteurs, dont chacun serait éclairé par un lampiste désigné. De cette façon, personne ne se ferait concurrence et le consommateur y trouverait son compte.

Ce qui empêche, en effet, la diffusion de l'éclairage au pétrole, c'est le léger embarras causé par la préparation quotidienne des appareils. Il faut, chaque matin, décrocher la lampe, nettoyer le verre, essuyer la mèche, remplir le récipient. Le gaz n'exige aucun de ces soins.

Le pétrole serait plus généralement accepté si un personnel spécial dressé par les lampistes se répandait dans les magasins pour préparer les lampes et les alimenter. Nous avons des industriels qui se chargent de nettoyer les glaces de nos devantures : pourquoi n'en trouverions-nous pas pour organiser un éclairage rationnel et expéditif ?

Un directeur d'usine a reconnu, dans un document rendu public que la consommation d'un litre de pétrole à 0 fr. 60, donne un éclairage équivalent à trois mètres cubes de gaz à 0 fr. 35, soit douze sous contre vingt et un que coûte la quantité correspondante de gaz.

L'économie sera plus notable encore lorsqu'à la suite des dégrèvements promis par les Chambres et les municipalités, le pétrole pourra être vendu 0 fr. 40 le litre.

Dès maintenant, un négociant qui consomme trente francs de gaz par mois, réduirait sa dépense d'environ quinze francs en substituant le pétrole à un éclairage démodé, qui n'a su ni se perfectionner ni diminuer son prix à temps.

Les types de lampes, leur prix, leur consommation respective, le tarif de l'abonnement pour le nettoyage quotidien, toutes ces questions feront l'objet des délibérations du comité de l'Union des consommateurs de gaz, qui se réunira vendredi prochain, à cinq heures, avec le syndicat des lampistes et des ferblantiers.

Le comité technique, composé de MM. Doraz, Hourte, Milan, Poulet, Royer, rédigera un questionnaire qui sera soumis au syndicat de l'éclairage.

Un « Impartial » conservateur

On nous assure que la rédaction du *Journal de la Meurthe* est sur le point de subir des modifications profondes. A partir du premier novembre, son personnel serait renouvelé, et l'organe du parti royaliste deviendrait, suivant l'expression profondément comique de la personne qui nous a transmis cette curieuse information, un *Impartial* conservateur.

Union des consommateurs de gaz

Une réunion des membres du comité provisoire de l'Union des consommateurs de gaz a eu lieu vendredi, à cinq heures du soir, rue Chanzy, dans la salle de l'Agriculture.

Après avoir ouvert la séance, M. Demenge-Cremel, président, a donné lecture d'un rapport duquel il résulte que, pendant la durée des vacances, la ligue a vu s'augmenter le nombre de ses membres ; les consommateurs de gaz se rendent compte de la nécessité où ils se trouvent d'unir leurs efforts, pour obtenir une modification dans l'état de chose actuel.

Est républicain
3 octobre

Piquin
3 octobre

Est républicain
3 8^e

Le rapport parle ensuite de nombreuses contraventions au cahier des charges, relevées par les membres de l'Union dans la soirée du 13 juillet, et qui n'ont pu être officiellement constatées, parce que l'employé de la mairie chargé de ce service ne se trouvait point, ce soir-là, dans son bureau.

Le rapport s'occupe ensuite du congrès de Lyon et de la nécessité d'y envoyer des délégués.

Après la lecture de cet intéressant document, M. Pierson demande à la réunion d'émettre un vote témoignant du regret éprouvé par la Ligue en présence de la décision prise par la municipalité et autorisant la compagnie du gaz à doubler le nombre des candélabres dans la rue Saint-Jean.

M. Pierson, développant les motifs de sa proposition, fait remarquer que si une autorisation semblable devait être accordée, l'augmentation de l'éclairage devait surtout être opérée dans des rues désertées, telles que la rue de la Hache, la rue Saint-Léon, la rue Dom-Calmet, et non dans une rue déjà suffisamment éclairée, surtout depuis que plusieurs commerçants éclairaient extérieurement la façade de leur établissement à l'électricité.

L'adoption de cette mesure, dit M. Pierson, ne peut s'expliquer que par le désir d'être agréable à la Compagnie du gaz et cette décision est d'autant plus singulière que M. Guérin, au cours d'une entrevue avec les délégués de l'Union des consommateurs du gaz, avait laissé espérer à ceux-ci l'appui de la municipalité. Or, cette autorisation constitue en faveur de la Compagnie un sérieux avantage puisque, alors que l'Union des consommateurs du gaz cherche à remplacer chez les particuliers l'emploi du gaz fourni par la Compagnie, celle-ci voit augmenter sur la voie publique le débit de son produit et cela au préjudice des intérêts financiers de la ville et que si la qualité du gaz était satisfaisante, cette dernière ne trouverait pas utile d'augmenter le nombre des becs.

La proposition de M. Pierson a été adoptée à l'unanimité.

La réunion, après discussion, décide que MM. Demenge-Cremel, Pierson, Gandchaux-Picard, Goutière-Vernolle et Ferlin sont désignés comme délégués chargés de représenter l'Union des consommateurs du gaz au congrès de Lyon, et qu'il leur appartient de désigner les deux d'entre eux qui y prendront part.

Il est également décidé que le comité technique rédigera un ordre du jour portant sur la participation qui peut être demandée aux lampistes et aux ferblantiers, en ce qui concerne l'emploi d'un éclairage autre que celui au gaz, et que ces commerçants seront, ainsi que le comité provisoire, appelés à prendre part à une réunion qui aura lieu vendredi prochain.

Union des consommateurs de gaz

L'approche de l'hiver ramène l'attention sur la « question du gaz ». Aussi, bien que nous ayons publié dans nos précédents numéros, les procès-verbaux des décisions prises dans la dernière réunion du comité provisoire de l'Union des consommateurs de gaz, croyons nous bon de reproduire *in extenso* le rapport, lu à l'ouverture de la réunion, par le président, M. Demenge-Cremel :

Messieurs,

Les séances du comité provisoire de l'Union des consommateurs de gaz ont été nécessairement suspendues pendant les vacances, mais l'action de notre société n'a pas néanmoins cessé de se faire utilement sentir.

A la suite d'une entrevue de vos délégués avec l'administration municipale, nous avons obtenu des satisfactions sur lesquelles nous croyons qu'il importe d'insister.

M. le maire et son premier adjoint, M. Guérin, préposé aux travaux, ont reçu votre délégation avec une courtoisie qui nous a vivement touchés.

Les deux représentants de l'administration municipale ont été d'accord avec nous pour reconnaître que la réorganisation du service d'inspection du gaz s'imposait impérieusement.

Jusqu'à présent, en effet, la mission délicate de constater et de réprimer les innombrables contraventions commises par la compagnie du gaz n'a point constitué à la mairie de Nancy un emploi spécial. Elle a toujours été confiée à un agent qui cumulait avec celui-là d'autres services.

Or, le contrôle du gaz qui doit commencer avec l'allumage des lanternes pour se continuer jusqu'à leur extinction, ne peut pas être sérieusement effectué par un employé qui a été déjà occupé toute la journée. Nous en avons eu la preuve le 15 juillet au soir.

Deux membres de notre comité constatèrent que sur la place Stanislas et dans les environs immédiats, neuf becs n'étaient point allumés. Pour faire constater officiellement cette série de contraventions, ils allèrent frapper à la porte du contrôleur du gaz qu'ils trouvèrent endormi du plus profond sommeil et qui était dans son droit, parce que la pose de la nouvelle conduite maîtresse dont il avait la surveillance, absorbait à ce moment ses jours et une partie de ses nuits.

On pourrait, à la vérité, lui donner des auxiliaires, mais alors les responsabilités seront partagées. Quand des contraventions noires ne seront pas relevées, l'opinion publique ne saura sur quelle personnalité faire retomber la faute.

Nous avons demandé à M. le maire de vouloir bien faire afficher chaque matin dans un cadre spécial, à la porte de l'hôtel de ville, les contraventions relevées pendant la nuit précédente, afin que les adhérents de l'Union des consommateurs puissent consulter cette liste et contrôler à leur tour le contrôle, chacune des lanternes étant pourvue d'un numéro d'ordre, et le procès-verbal de l'employé municipal devant se référer à ce numéro.

Il nous a semblé, enfin, que des amendes devaient être infligées à la compagnie, non seulement quand les becs de ses lanternes sont allumés trop tard, éteints trop tôt, ou ne brûlent qu'à demi-feu, ou ne brûlent même pas du tout, quand les dimensions officielles du papillon ne sont pas atteintes par la flamme, quand le degré de pression est insuffisant.

Ces différentes constatations, dont quelques-unes exigent le maniement d'instruments délicats comme le manomètre et beaucoup d'autres, ne sauraient être effectuées avec une autorité et un sérieux suffisant que par un employé tout à fait spécial et spécialisé, que l'administration aurait, par exemple, envoyé quelque temps à Paris pour suivre les travaux et les expériences du bureau de contrôle organisé particulièrement à cet effet.

La Compagnie du gaz ayant déclaré la guerre à la ville en l'actionnant devant le conseil de préfecture, la ville n'a aucun ménagement à garder vis à vis de la compagnie. Elle a le devoir de poursuivre vigoureusement l'application de toutes les clauses du cahier des charges de façon à ce que nos rues soient éclairées avec une régularité plus consciencieuse.

Nous espérons donc que le conseil municipal voudra bien, dans sa prochaine session, inscrire au budget le crédit pour cet emploi spécial, en recherchant d'ailleurs s'il ne serait pas possible de retrouver l'équivalent de cette dépense par une suppression d'emploi dans un service trop abondamment pourvu.

La commission municipale du gaz sera également saisie par l'administration de la question du robinet extérieur.

Nous avons réuni tous les arguments qui militent contre la perception du droit de vingt centimes dans un rapport que nous tenons à la disposition de la commission municipale.

Vous voyez, messieurs, que nous ne perdons pas de vue le mandat que vous avez bien voulu nous confier.

En ce qui concerne l'éclairage privé, nous sommes de plus en plus convaincus que dans un temps très court, l'électricité et le pétrole devront surtout remplacer le gaz.

L'électricité coûte assez cher, mais c'est une lumière de grand luxe. Quant au pétrole, il se recommande pour les ateliers, pour les petits magasins par son extrême bon marché.

Actuellement son emploi réalise une économie de 40 à 50 0/0 sur le gaz. Quand les droits d'octroi et de douanes qui le grèvent encore seront ou supprimés ou diminués, le gaz ne pourra plus continuer la lutte.

Ainsi, tous les efforts des compagnies gazières tendent-ils en ce moment à retarder le vote des dégrèvements promis par la Chambre. Nos démarches ont eu au contraire pour but d'obtenir le dégrèvement pour le 1^{er} janvier. C'est dans ce sens que M. Papelier, notre député, a joint son action à celle de M. Peytral et nous ne désespérons pas d'aboutir.

Nous inviterons notre comité technique à organiser dans les rues centrales des expositions partielles de différents types de lampes à pétrole, afin d'appeler l'attention du public sur un éclairage qui se perfectionne de jour en jour et qui est du reste adopté déjà dans les salons et les salles à manger du riche. On a dit que le pétrole est l'éclairage du pauvre. C'est l'éclairage de tout le monde, de toutes les personnes qui savent réaliser à propos d'utiles économies.

Nous pensons que nos lampistes nancéiens pourraient jouer ici un grand rôle en faisant venir des types perfectionnés, en se chargeant non seulement de les poser mais encore de les entretenir, de les nettoyer chaque jour et de les alimenter d'huile. Lorsque, comme à Marseille, le public sera débarrassé du souci de la préparation quotidienne des appareils, la victoire du pétrole sur le gaz sera définitivement assurée.

L'événement a prouvé que Nancy a été bien inspiré en prenant rang parmi les villes qui se sont préoccupées les premières des questions d'éclairage public et privé. Le mouvement se répand aujourd'hui partout; devant les résistances des compagnies, la fièvre gagne les plus indifférents.

Les consommateurs de toutes les grandes cités se consultent et se concertent. Un congrès aura lieu, à Lyon, vers la fin d'octobre, pour préparer une fédération nécessaire.

Nous vous demanderons de vouloir bien répondre à l'invitation qui nous a été adressée par le comité d'organisation en nommant des délégués chargés de nous représenter au congrès de Lyon.

Je mets donc en délibération les deux principales questions de notre ordre du jour :

1^o Nomination des délégués nancéiens au congrès de Lyon ;

2^o Etude des moyens pratiques pour substituer partout où c'est possible le pétrole au gaz.

Laissez-moi vous dire en terminant que beaucoup de nos adhérents ont été surpris de voir la multiplication inattendue des lanternes à gaz dans la rue Saint-Jean, tandis que tant d'autres rues sont plongées dans l'obscurité la plus complète.

Nous aurions compris une étude d'ensemble de la répartition des becs, mais la concentration de toutes les ressources de l'éclairage sur un point unique ressemble, si l'on n'y prend garde, à une simple réclame en faveur de la compagnie.

Le bureau central de police

Le mardi, 4 octobre, le bureau central de police a été transféré de la rue Pierre-Fourrier, au numéro 3 de la rue des Dominicains.

Le nouveau bureau de police comprend une grande salle, basse de plafond, donnant sur la rue. Pour y pénétrer, il faut passer par un couloir.

Le cabinet du commissaire central est situé à la place de l'ancien bureau militaire.

Une communication a été établie entre le bureau central et celui occupé par le secrétaire du commissaire qui se tient dans la pièce affectée jadis au bureau de la place et ensuite au bureau d'hygiène.

Le nouvel emplacement du bureau central de police semble ne pas avoir été bien choisi, car pour mener dans les cellules du « violon » les individus arrêtés, on devra leur faire traverser le couloir conduisant au bureau. Là, après avoir été fouillés, ils seront dirigés sur les cellules par une étroite porte. Pour peu qu'ils soient ivres ou récalcitrants, ils auront toutes facilités pour s'accrocher aux nombreux obstacles existant sur le chemin, il est donc à redouter que les agents soient amenés à employer la violence pour les faire avancer.

De plus, les cellules, au nombre de trois, placées dans la cour, seront, en hiver de véritables glaciers; deux sont traversées par des tuyaux de descente d'eau.

La salle ne sera certainement pas habitable pour les agents qui devront y séjourner la nuit; en effet, tous les agents s'y rendent avant de prendre leur service, et y restent quelquefois une demi-heure, d'où une atmosphère épaisse, surtout si l'on considère que la flamme de quatre becs de gaz, dits « papillons » ne contribueront pas à l'éclaircir. Enfin, le peu de hauteur du plafond et l'humidité sortant du plancher placé en contre-bas de la rue et de la cour, achèvent de faire du nouveau bureau central un local peu hygiénique.

LA POLICE DE NANCY

L'Est républicain, dans son numéro d'hier, signalait un de ces abus dont la police, non seulement à Nancy, mais un peu partout, est coutumière.

Récemment des agents rencontrant au milieu de la nuit un individu porteur d'un panier qui contenait trois bouteilles de vin et mal satisfaits de ses explications le conduisirent au poste. Là, au lieu de lui faire subir un interrogatoire, on l'enferma, malgré ses protestations, jusqu'au lendemain. Le jour venu, cet individu fut conduit devant un commissaire de police. Il donna son nom, son adresse, fit connaître sa profession, qui est des plus honorables, expliqua de la manière la plus simple sa présence dans la rue à l'heure où il avait été arrêté et fut immédiatement remis en liberté. Il faut croire d'ailleurs qu'il n'avait pas pris son aventure au tragique, puisque, en se retirant, il offrit une de ses bouteilles de vin aux agents qui l'acceptèrent.

Nous ne prendrons cette affaire pas plus au tragique que l'intéressé. Tout ce que nous dirons, c'est qu'elle dénote de fâcheuses habitudes et un certain relâchement auxquels il appartient au chef de la police municipale de mettre ordre.

Celui-ci, nous affirme-t-on, y a songé, mais la première mesure qu'il a prise est assez originale.

Il faut qu'on sache que le commissariat central tient à la disposition de la presse un registre dans lequel se trouvent relatés les faits intéressants pour le public. En passant soit dit, ce registre est singulièrement tenu, car, hier matin, il ne contenait aucune trace du tragique événement qui s'était passé la veille rue des Ponts. Mais revenons à nos moutons. Le chef de la police municipale, tenant compte des

révélations de notre confrère, a donc pris une mesure pour prévenir le retour... des abus? non des révélations.

Il a décidé que, dorénavant, le registre de la police ne mentionnerait ni le nom, ni l'adresse des individus mis en état d'arrestation, pour quelque motif que ce soit. De cette manière, la police ne sera plus exposée aux critiques de la presse. Le chef de la police municipale est un homme bien ingénieur.

Pourtant nous n'hésitons pas à lui déclarer qu'il pourrait bien être trompé dans ses calculs. La presse n'acceptera pas sans regret d'être punie pour les sottises des autres. Quant à nous, nous sommes bien décidés à faire le public juge des procédés de la police et nous avertissons les intéressés que nous accueillerons toutes les plaintes — pourvu qu'elles soient fondées — qu'on voudra bien nous adresser à son sujet.

Et pour commencer nous exposerons les nôtres — on verra qu'elles ne sont pas dépourvues d'intérêt.

La Villa Saint-Jean

On nous assure, dit l'Impartial, que la villa Saint-Jean, l'immense immeuble situé à proximité de la gare de la grande vitesse, à droite du pont Saint-Jean, est appelée à disparaître. L'acquisition en aurait été faite par la Compagnie des chemins de fer de l'Est pour l'agrandissement de la gare vers la rue Saint-Léon. Dans cette vaste maison, depuis les derniers travaux d'agrandissement et la multiplication des voies de garage, il était impossible aux locataires de reposer la nuit. La trépidation des trains ébranle tout l'immeuble et agite la batterie de cuisine. Il serait certainement, dans un temps plus ou moins éloigné, arrivé quelque accident grave.

La villa Saint-Jean

L'Impartial annonçait hier que la villa Saint-Jean avait été achetée par la compagnie de l'Est à l'effet d'agrandir la gare. Or les travaux d'amélioration de la gare sont terminés de ce côté. Des sommes importantes ont été dépensées à la consolidation de l'immeuble dont il s'agit. L'Impartial dit que les habitants de la villa ne peuvent dormir. Or une personne habitant le troisième étage de cette maison, — côté de la voie, — vient de nous affirmer que jamais il ne se produit aucune trépidation. De plus, les locataires qui ont encore des baux à courir ne sont prévenus en aucune façon.

Le bruit lancé par notre confrère nous paraît donc peu fondé.

Des pourparlers avaient eu lieu jadis (avant la construction d'un mur de consolidation) avec le propriétaire, M. de la Salle, mais les prétentions de ce dernier n'ont pas convenu à la compagnie.

Petites plaintes d'un Nancéen

Pendant ces derniers temps, la compagnie des chemins de fer de l'Est s'est beaucoup préoccupée d'être agréable au public et aux voyageurs. Cet hommage rendu à ses efforts, nous nous permettrons pour aujourd'hui de lui signaler une légère lacune.

Lorsqu'un train est en retard, on l'inscrit sur un tableau placé sur le quai. Cette précaution est d'une grande utilité pour MM. les voyageurs qui savent dès lors à quoi s'en tenir. Il n'en est pas de même pour les personnes attendant à la sortie. Comme on ne leur permet pas de pénétrer sur le quai, elles s'impatientent, s'inquiètent, se précipitent chaque fois qu'elles entendent le sifflet d'une locomotive en manœuvre ou la cloche signalant un train arrivant d'une autre direction.

Cette attente anxieuse dure quelquefois pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure.

meurtre
78.

Et républicain
78.

112

Si un tableau semblable à celui mis sur le quai était placé aux portes de sortie, cet inconvénient disparaîtrait.
Cela gênerait si peu la Compagnie et rendrait si grand service à tant de monde! — E. R.

Progrès
8 8^h

Union des consommateurs de gaz

Une réunion du comité provisoire de l'Union des consommateurs de gaz a eu lieu, vendredi, à cinq heures du soir, salle de l'agriculture.

Au début de la séance, M. Demenge-Cremel, président, a donné lecture d'une affiche qui a été adressée à l'Union des consommateurs de gaz, par les organisateurs du congrès de Lyon, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

Une très intéressante discussion s'est ensuite engagée entre les membres du comité et un certain nombre de lampistes qui avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé par le comité. D'un commun accord, il a été décidé que des lampes à pétrole, de divers systèmes, seraient placées chez des négociants, de façon à permettre au public de se rendre un compte exact des avantages économiques de cet éclairage.

Ces lampes seront placées de préférence dans des magasins dont l'étalage est divisé en deux parties; l'une de ces parties restera éclairée au gaz, l'autre, au contraire, sera éclairée par des lampes; chacun de ces derniers appareils sera muni d'une pancarte portant qu'il a été placé par les soins de l'Union des consommateurs de gaz de Nancy et indiquant, outre le nom du lampiste, le coût de la lampe, sa consommation de pétrole par heure, son pouvoir éclairant, comparé aux becs ordinaires de la Compagnie du gaz et l'économie qui résulte de son emploi.

Une commission de trois membres, composée de MM. Gouttière-Vernolle, Noël et Houbre, a été chargée de se mettre en rapport avec les commerçants qui consentiront à cette exposition démonstrative.

Sur la proposition de M. Demenge-Cremel et étant donnée la date éloignée, 27 novembre, à laquelle aura lieu le congrès de Lyon, le comité décide d'organiser, soit pour le 17 octobre, soit pour le 14 octobre, une réunion, salle Poirel, à laquelle seront convoqués tous les adhérents de l'Union des consommateurs de gaz, dont le nombre s'élève déjà à près de 1,300, et pour lesquels seront réservés les fauteuils du parquet, et le public qui pourra prendre place dans la galerie supérieure; à l'issue de cette réunion, les lampistes de Nancy organiseront, dans les galeries de la salle Poirel, une exposition de lampes à pétrole; chaque appareil sera accompagné d'une pancarte, en indiquant le prix, le pouvoir éclairant et la consommation de pétrole par heure.

Au cours de cette réunion, après un historique de l'Union, fait par un membre du comité, ainsi que l'exposé des décisions et mesures prises par le comité provisoire, les adhérents seront appelés à nommer un bureau définitif et à prendre les résolutions qu'ils jugeront nécessaires envers la Compagnie du gaz et en vue d'obtenir de celle-ci la réduction du prix du gaz à vingt centimes le mètre cube.

Il appartiendra également à cette réunion de se prononcer sur la conduite à suivre par les adhérents, si la Compagnie du gaz se refuse à acquiescer aux demandes qui pourront lui être adressées. Seuls, les adhérents pourront prendre part aux votes.

La réunion a été terminée à six heures et demie.

meuble
8 8^h

La Villa Saint-Jean

Nous nous empressons de reconnaître que notre bonne foi a été complètement surprise dans un article inséré dans le numéro du journal paru le 6 octobre, portant pour titre: « Villa Saint-Jean », commençant par ces mots: « On nous assure que la villa Saint-Jean, l'immense immeuble, etc. » et finissant par ceux-ci: « Il serait certainement arrivé dans un temps plus ou moins long quelque grave accident. »

Renseignements pris, tous ces bruits sont absolument faux et ne peuvent provenir que d'une personne mal intentionnée, qui, pour des motifs qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, veut nuire au propriétaire.

La Compagnie des chemins de fer de l'Est n'a jamais eu l'intention d'acheter le dit immeuble.

Au point de vue de la solidité, il offre une sécurité parfaite et aucun locataire n'a jamais eu à se plaindre d'avoir son repos troublé ni jour ni nuit, ou à exprimer ses craintes au sujet d'accidents graves pouvant survenir.

Progrès
9 8^h

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE et la Compagnie du gaz

L'Union des consommateurs de gaz s'est émue de l'installation de nouveaux candélabres dans la rue Saint-Jean. Quelques personnes se sont demandé s'il ne fallait pas voir dans cette mesure un signe précurseur d'un accord entre la municipalité et la Compagnie Ellissen. Ces personnes supposaient que l'administration n'avait pu procéder à une modification de cette nature sans l'aveu du conseil municipal ou tout au moins de sa commission des travaux.

Nous sommes allés aux informations pour savoir ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans ces appréhensions, et voici ce que nous avons appris. Ni le conseil municipal, ni la commission des travaux n'ont été consultés dans cette circonstance; c'est de sa propre autorité que l'administration a fait procéder à l'installation de nouveaux candélabres dans la rue Saint-Jean. L'administration prétend d'ailleurs qu'en agissant ainsi elle a donné satisfaction à de légitimes réclamations, et qu'elle n'a pas excédé son droit. Elle n'a fait que se conformer aux intentions du conseil en disposant d'un crédit inscrit au budget en vue d'améliorer l'éclairage de la ville.

Telles sont les explications que nous avons obtenues. D'ailleurs, a-t-on ajouté, la question même du litige entre la Compagnie Ellissen et la municipalité reste intacte, et M. le maire nous a autorisé à déclarer que rien n'avait été fait, qu'aucune démarche n'avait été tentée pour modifier la situation. Le conseil municipal reste donc absolument maître de trancher la question du gaz comme il l'entendra; en outre l'administration ne s'est engagée dans aucune négociation qui soit de nature à entraver sa liberté et à embarrasser son action. M. le maire a ajouté qu'il se proposait de réunir prochainement la commission chargée spécialement de la question du gaz.

Après avoir aussi fidèlement, aussi exactement que possible, rapporté les déclarations que M. le maire a bien voulu faire en notre présence, nous n'ajouterons qu'un mot. Assurément la conduite de l'administration paraîtra strictement correcte à tout le monde. Cependant cette correction n'aurait subi aucune atteinte si, avant de procéder à des modifications quelconques dans le service de l'éclairage public, l'administration avait consulté la commission du conseil municipal qui s'oc-

cupe particulièrement de la question du gaz. Il y a des cas où il est habile de l'avant et de prendre l'initiative; il en est d'autres où l'habileté consiste à n'avancer qu'avec précaution et qu'en s'assurant de l'approbation de ses conseils naturels. Toute affaire concernant la Compagnie du gaz à Nancy rentre, suivant nous, pour le moment, dans cette dernière catégorie de cas particulièrement délicats.

Téléphone Paris-Nancy-Epinal

La Chambre de commerce de Nancy porte à la connaissance des intéressés que l'administration des postes et télégraphes vient de l'informer de la mise en service, à partir de ce jour, du circuit téléphonique Paris-Nancy-Epinal.

Les restaurations de tableaux au musée de Nancy

La *Lorraine-Artiste* publie le texte de la lettre adressée par le ministre des beaux-arts à M. le préfet de Meurthe-et-Moselle, à propos des restaurations de tableaux opérées au musée de Nancy.

Voici ce document:

« Monsieur le préfet,
De différents côtés mon attention est appelée sur un fait que je m'empresse de vous signaler: il aurait été procédé, au musée de Nancy, à des restaurations ou des nettoyages en dehors du contrôle de l'Etat.

« J'ai eu l'honneur de vous adresser à sujet, le 14 août 1890, une circulaire relative aux musées de votre département, et dont ci-dessous l'extrait concernant la question des restaurations et nettoyages des tableaux.

« Je vous prie d'en rappeler expressément les termes à M. le maire de Nancy, et de me faire savoir d'urgence, en m'accusant réception de cette lettre, quelles mesures auront été prises à ce sujet.

« Je crois devoir saisir cette occasion, Monsieur le préfet, pour vous prier de rappeler en même temps aux municipalités une autre obligation dont quelques villes se sont affranchies dans ces dernières années. Je veux parler du droit qu'elles ont cru avoir de faire nettoyer ou restaurer, sans avis préalable de l'administration des beaux-arts, des tableaux qu'elles avaient reçus en dépôt.

« Les travaux entrepris ont été ou trop hâtifs, ou exécutés par des artistes inexpérimentés; il en résulte que certaines œuvres ont subi des dommages irréparables. Vous voudrez bien, Monsieur le préfet, insister dans votre circulaire pour que de semblables faits ne se reproduisent pas et pour que, à l'avenir, l'administration soit toujours consultée sur les mesures à prendre au sujet de tout tableau concédé par l'Etat, dont la conservation laisserait à désirer. Il va s'en dire que l'administration ne refuserait pas son concours pour les œuvres qui sont la propriété des villes, et qu'elle ferait en sorte que les restaurations dont ces œuvres devraient être l'objet fussent exécutées avec le plus grand soin et avec toute l'attention désirable. »

Progrès
12 8^h

LE TRAMWAY DE MALZÉVILLE

Nous avons eu la curiosité de savoir où en est la question du tramway de Malzéville. A la mairie, on nous a dit qu'à la préfecture on pourrait nous en donner des nouvelles exactes, attendu que l'affaire est toujours entre les mains de l'Etat. Mais, comme si l'on avait reçu des nouvelles du tramway de Malzéville à la préfecture, on se serait empressé de les transmettre à la mairie, nous avons judicieusement conclu qu'on n'en savait pas plus long à la préfecture qu'à la mairie.

113

En attendant que le tramway de Malzéville circule de cette commune à la commune de Villers, il se promène en ce moment dans les bureaux du conseil d'Etat, à moins qu'il ne stationne dans un carton, avec recommandation de la Société française des tramways, peu pressée de réaliser le projet, de l'y garder le plus longtemps possible.

Enfin il faudra bien, une année ou l'autre, que cette affaire aboutisse. On avait même fait espérer que ce serait pour le commencement de l'année 1893 et que les premiers travaux auraient lieu au mois de mars prochain, à condition toutefois qu'aucune nouvelle difficulté ne vint se jeter à la traverse.

Or, dès à présent, on est sûr que cette difficulté se présentera. A peine le projet sera-t-il sorti de la préfecture pour aller à la mairie que la Compagnie française, avant de commencer les travaux, élèvera une exigence. Les ingénieurs ont découvert que l'espace manquerait au tournant de la Grande-Rue et de la rue Braconnot, pour y installer des rails sans compromettre la sécurité publique. Par conséquent, pour se procurer l'espace nécessaire, il faudra acheter la maison située à l'angle de ces deux rues, qui n'est d'ailleurs qu'une bicoque assez lamentable. Seulement la Compagnie prétend que cette acquisition doit être faite par la Ville, et l'administration municipale soutient qu'elle doit être faite par la Compagnie. D'où conflit certain, discussions, délais, peut-être procès. Sans compter le propriétaire avec qui l'on devra négocier et dont les prétentions peuvent être telles qu'on soit forcé de recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique afin de vaincre sa résistance.

Voilà et où en est l'affaire du tramway de Malzéville, et quelles perspectives d'obstacles elle a encore à traverser avant d'aboutir. Ce n'est pas encore dans six mois que le tramway annoncé roulera de Villers à Malzéville.

Est républicain
13 8^h

Le tramway de Malzéville

Dans son numéro de mardi, le *Progrès de l'Est* a publié une information bien capable d'alarmer les nombreuses personnes qui souhaitent l'établissement de la nouvelle ligne de tramways, de la route de Villers à Malzéville.

A en croire notre confrère:

« ... Il faudra bien, une année ou l'autre, que cette affaire aboutisse. On avait même fait espérer que ce serait pour le commencement de l'année 1893 et que les premiers travaux auraient lieu au mois de mars prochain, à condition toutefois qu'aucune nouvelle difficulté ne vint se jeter à la traverse.

Or, dès à présent, on est sûr que cette difficulté se présentera. A peine le projet est-il sorti de la préfecture pour aller à la mairie que la compagnie française, avant de commencer les travaux, élèvera une exigence. Les ingénieurs ont découvert que l'espace manquerait au tournant de la Grande-Rue et de la rue Braconnot, pour y installer des rails sans compromettre la sécurité publique. Par conséquent, pour se procurer l'espace nécessaire, il faudra acheter la maison située à l'angle de ces deux rues, qui n'est d'ailleurs qu'une bicoque assez lamentable. Seulement la compagnie prétend que cette acquisition doit être faite par la ville, et l'administration municipale soutient qu'elle doit être faite par la compagnie. D'où conflit certain, discussions, délais, peut-être procès. Sans compter le propriétaire avec qui l'on devra négocier et dont les prétentions peuvent être telles qu'on soit forcé de recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique afin de vaincre sa résistance.

Nous avons obtenu des renseignements sur la situation, et si ces renseignements sont exacts, le *Progrès de l'Est* aurait vu les choses trop en noir.

Actuellement, le service des ponts et chaussées établit le plan d'alignement, lequel sera envoyé à Paris, puis reviendra à Nancy.

Ce plan d'alignement prévoit bien la disparition de la maison sise au coin des rues Ville-Vieille et Braconnot, et qui fait une légère saillie sur le trottoir, déjà très étroit.

Le plan prévoit aussi la suppression ou tout au moins une diminution notable du trottoir

112

Si un tableau semblable à celui mis sur le quai était placé aux portes de sortie, cet inconvénient disparaîtrait.
Cela gênerait si peu la Compagnie et rendrait si grand service à tant de monde! — E. R.

Progrès
8 8^h

Union des consommateurs de gaz

Une réunion du comité provisoire de l'Union des consommateurs de gaz a eu lieu, vendredi, à cinq heures du soir, salle de l'agriculture.

Au début de la séance, M. Demenge-Cremel, président, a donné lecture d'une affiche qui a été adressée à l'Union des consommateurs de gaz, par les organisateurs du congrès de Lyon, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

Une très intéressante discussion s'est ensuite engagée entre les membres du comité et un certain nombre de lampistes qui avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé par le comité. D'un commun accord, il a été décidé que des lampes à pétrole, de divers systèmes, seraient placées chez des négociants, de façon à permettre au public de se rendre un compte exact des avantages économiques de cet éclairage.

Ces lampes seront placées de préférence dans des magasins dont l'étalage est divisé en deux parties; l'une de ces parties restera éclairée au gaz, l'autre, au contraire, sera éclairée par des lampes; chacun de ces derniers appareils sera muni d'une pancarte portant qu'il a été placé par les soins de l'Union des consommateurs de gaz de Nancy et indiquant, outre le nom du lampiste, le coût de la lampe, sa consommation de pétrole par heure, son pouvoir éclairant, comparé aux becs ordinaires de la Compagnie du gaz et l'économie qui résulte de son emploi.

Une commission de trois membres, composée de MM. Goultière-Vernolle, Noël et Houbre, a été chargée de se mettre en rapport avec les commerçants qui consentiront à cette exposition démonstrative.

Sur la proposition de M. Demenge-Cremel et étant donnée la date éloignée, 27 novembre, à laquelle aura lieu le congrès de Lyon, le comité décide d'organiser, soit pour le 17 octobre, soit pour le 14 octobre, une réunion, salle Poirer, à laquelle seront convoqués tous les adhérents de l'Union des consommateurs de gaz, dont le nombre s'élève déjà à près de 1,300, et pour lesquels seront réservés les fauteuils du parquet, et le public qui pourra prendre place dans la galerie supérieure; à l'issue de cette réunion, les lampistes de Nancy organiseront, dans les galeries de la salle Poirer, une exposition de lampes à pétrole; chaque appareil sera accompagné d'une pancarte, en indiquant le prix, le pouvoir éclairant et la consommation de pétrole par heure.

Au cours de cette réunion, après un historique de l'Union, fait par un membre du comité, ainsi que l'exposé des décisions et mesures prises par le comité provisoire, les adhérents seront appelés à nommer un bureau définitif et à prendre les résolutions qu'ils jugeront nécessaires envers la Compagnie du gaz et en vue d'obtenir de celle-ci la réduction du prix du gaz à vingt centimes le mètre cube.

Il appartiendra également à cette réunion de se prononcer sur la conduite à suivre par les adhérents, si la Compagnie du gaz se refuse à acquiescer aux demandes qui pourront lui être adressées. Seuls, les adhérents pourront prendre part aux votes.

La réunion a été terminée à six heures et demie.

Meurthe
8 8^h

La Villa Saint-Jean

Nous nous empressons de reconnaître que notre bonne foi a été complètement surprise dans un article inséré dans le numéro du journal paru le 6 octobre, portant pour titre: « Villa Saint-Jean », commençant par ces mots: « On nous assure que la villa Saint-Jean, l'immense immeuble, etc. » et finissant par ceux-ci: « Il serait certainement arrivé dans un temps plus ou moins long quelque grave accident. »

Renseignements pris, tous ces bruits sont absolument faux et ne peuvent provenir que d'une personne mal intentionnée, qui, pour des motifs qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, veut nuire au propriétaire.

La Compagnie des chemins de fer de l'Est n'a jamais eu l'intention d'acheter le dit immeuble.

Au point de vue de la solidité, il offre une sécurité parfaite et aucun locataire n'a jamais eu à se plaindre d'avoir son repos troublé ni jour ni nuit, ou à exprimer ses craintes au sujet d'accidents graves pouvant survenir.

Progrès
9 8^h

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE et la Compagnie du gaz

L'Union des consommateurs de gaz s'est émue de l'installation de nouveaux candélabres dans la rue Saint-Jean. Quelques personnes se sont demandé s'il ne fallait pas voir dans cette mesure un signe précurseur d'un accord entre la municipalité et la Compagnie Ellissen. Ces personnes supposaient que l'administration n'avait pu procéder à une modification de cette nature sans l'aveu du conseil municipal ou tout au moins de sa commission des travaux.

Nous sommes allés aux informations pour savoir ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans ces appréhensions, et voici ce que nous avons appris. Ni le conseil municipal, ni la commission des travaux n'ont été consultés dans cette circonstance; c'est de sa propre autorité que l'administration a fait procéder à l'installation de nouveaux candélabres dans la rue Saint-Jean. L'administration prétend d'ailleurs qu'en agissant ainsi elle a donné satisfaction à de légitimes réclamations, et qu'elle n'a pas excédé son droit. Elle n'a fait que se conformer aux intentions du conseil en disposant d'un crédit inscrit au budget en vue d'améliorer l'éclairage de la ville.

Telles sont les explications que nous avons obtenues. D'ailleurs, a-t-on ajouté, la question même du litige entre la Compagnie Ellissen et la municipalité reste intacte, et M. le maire nous a autorisé à déclarer que rien n'avait été fait, qu'aucune démarche n'avait été tentée pour modifier la situation. Le conseil municipal reste donc absolument maître de trancher la question du gaz comme il l'entendra; en outre l'administration ne s'est engagée dans aucune négociation qui soit de nature à entraver sa liberté et à embarrasser son action. M. le maire a ajouté qu'il se proposait de réunir prochainement la commission chargée spécialement de la question du gaz.

Après avoir aussi fidèlement, aussi exactement que possible, rapporté les déclarations que M. le maire a bien voulu faire en notre présence, nous n'ajouterons qu'un mot. Assurément la conduite de l'administration paraît strictement correcte à tout le monde. Cependant cette correction n'aurait subi aucune atteinte si, avant de procéder à des modifications quelconques dans le service de l'éclairage public, l'administration avait consulté la commission du conseil municipal qui s'oc-

cupe particulièrement de la question du gaz. Il y a des cas où il est habile de la part d'une administration d'aller de l'avant et de prendre de l'initiative; il en est d'autres où l'habileté consiste à n'avancer qu'avec précaution et qu'en s'assurant de l'approbation de ses conseils naturels. Toute affaire concernant la Compagnie du gaz à Nancy rentre, suivant nous, pour le moment, dans cette dernière catégorie de cas particulièrement délicats.

Téléphone Paris-Nancy-Epinal

La Chambre de commerce de Nancy porte à la connaissance des intéressés que l'administration des postes et télégraphes vient de l'informer de la mise en service, à partir de ce jour, du circuit téléphonique Paris-Nancy-Epinal.

Les restaurations de tableaux au musée de Nancy

La *Lorraine-Artiste* publie le texte de la lettre adressée par le ministre des beaux-arts à M. le préfet de Meurthe-et-Moselle, à propos des restaurations de tableaux opérées au musée de Nancy.

Voici ce document:
« Monsieur le préfet,
» De différents côtés mon attention est appelée sur un fait que je m'empresse de vous signaler: il aurait été procédé, au musée de Nancy, à des restaurations ou des nettoyages en dehors du contrôle de l'Etat.

» J'ai eu l'honneur de vous adresser à sujet, le 14 août 1890, une circulaire relative aux musées de votre département, et dont ci-dessous l'extrait concernant la question des restaurations et nettoyages des tableaux.

» Je vous prie d'en rappeler expressément les termes à M. le maire de Nancy, et de me faire savoir d'urgence, en m'accusant réception de cette lettre, quelles mesures auront été prises à ce sujet.

» Je crois devoir saisir cette occasion, Monsieur le préfet, pour vous prier de rappeler en même temps aux municipalités une autre obligation dont quelques villes se sont affranchies dans ces dernières années. Je veux parler du droit qu'elles ont cru avoir de faire nettoyer ou restaurer, sans avis préalable de l'administration des beaux-arts, des tableaux qu'elles avaient reçus en dépôt.

» Les travaux entrepris ont été ou trop hâtifs, ou exécutés par des artistes inexpérimentés; il en résulte que certaines œuvres ont subi des dommages irréparables. Vous voudrez bien, Monsieur le préfet, insister dans votre circulaire pour que de semblables faits ne se reproduisent pas et pour que, à l'avenir, l'administration soit toujours consultée sur les mesures à prendre au sujet de tout tableau concédé par l'Etat, dont la conservation laisserait à désirer. Il va s'en dire que l'administration ne refuserait pas son concours pour les œuvres qui sont la propriété des villes, et qu'elle ferait en sorte que les restaurations dont ces œuvres devraient être l'objet fussent exécutées avec le plus grand soin et avec toute l'attention désirable. »

Progrès
12 8^h

LE TRAMWAY DE MALZÉVILLE

Nous avons eu la curiosité de savoir où en est la question du tramway de Malzéville. A la mairie, on nous a dit qu'à la préfecture on pourrait nous en donner des nouvelles exactes, attendu que l'affaire est toujours entre les mains de l'Etat. Mais, comme si l'on avait reçu des nouvelles du tramway de Malzéville à la préfecture, on se serait empressé de les transmettre à la mairie, nous avons judicieusement conclu qu'on n'en savait pas plus long à la préfecture qu'à la mairie.

113

En attendant que le tramway de Malzéville circule de cette commune à la commune de Villers, il se promène en ce moment dans les bureaux du conseil d'Etat, à moins qu'il ne stationne dans un carton, avec recommandation de la Société française des tramways, peu pressée de réaliser le projet, de l'y garder le plus longtemps possible.

Enfin il faudra bien, une année ou l'autre, que cette affaire aboutisse. On avait même fait espérer que ce serait pour le commencement de l'année 1893 et que les premiers travaux auraient lieu au mois de mars prochain, à condition toutefois qu'aucune nouvelle difficulté ne vint se jeter à la traverse.

Or, dès à présent, on est sûr que cette difficulté se présentera. A peine le projet sera-t-il sorti de la préfecture pour aller à la mairie que la Compagnie française, avant de commencer les travaux, élèvera une exigence. Les ingénieurs ont découvert que l'espace manquerait au tournant de la Grande-Rue et de la rue Braconnot, pour y installer des rails sans compromettre la sécurité publique. Par conséquent, pour se procurer l'espace nécessaire, il faudra acheter la maison située à l'angle de ces deux rues, qui n'est d'ailleurs qu'une bicoque assez lamentable. Seulement la Compagnie prétend que cette acquisition doit être faite par la Ville, et l'administration municipale soutient qu'elle doit être faite par la Compagnie. D'où conflit certain, discussions, délais, peut-être procès. Sans compter le propriétaire avec qui l'on devra négocier et dont les prétentions peuvent être telles qu'on soit forcé de recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique afin de vaincre sa résistance.

Voilà et où en est l'affaire du tramway de Malzéville, et quelles perspectives d'obstacles elle a encore à traverser avant d'aboutir. Ce n'est pas encore dans six mois que le tramway annoncé roulera de Villers à Malzéville.

Est républicain
13 8^h

Le tramway de Malzéville

Dans son numéro de mardi, le *Progrès de l'Est* a publié une information bien capable d'alarmer les nombreuses personnes qui souhaitent l'établissement de la nouvelle ligne de tramways, de la route de Villers à Malzéville.

A en croire notre confrère:
«... Il faudra bien, une année ou l'autre, que cette affaire aboutisse. On avait même fait espérer que ce serait pour le commencement de l'année 1893 et que les premiers travaux auraient lieu au mois de mars prochain, à condition toutefois qu'aucune nouvelle difficulté ne vint se jeter à la traverse.

Or, dès à présent, on est sûr que cette difficulté se présentera. A peine le projet est-il sorti de la préfecture pour aller à la mairie que la compagnie française, avant de commencer les travaux, élèvera une exigence. Les ingénieurs ont découvert que l'espace manquerait au tournant de la Grande-Rue et de la rue Braconnot, pour y installer des rails sans compromettre la sécurité publique. Par conséquent, pour se procurer l'espace nécessaire, il faudra acheter la maison située à l'angle de ces deux rues, qui n'est d'ailleurs qu'une bicoque assez lamentable. Seulement la compagnie prétend que cette acquisition doit être faite par la ville, et l'administration municipale soutient qu'elle doit être faite par la compagnie. D'où conflit certain, discussions, délais, peut-être procès. Sans compter le propriétaire avec qui l'on devra négocier et dont les prétentions peuvent être telles qu'on soit forcé de recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique afin de vaincre sa résistance.

Nous avons obtenu des renseignements sur la situation, et si ces renseignements sont exacts, le *Progrès de l'Est* aurait vu les choses trop en noir.

Actuellement, le service des ponts et chaussées établit le plan d'alignement, lequel sera envoyé à Paris, puis reviendra à Nancy.

Ce plan d'alignement prévoit bien la disparition de la maison sise au coin des rues Ville-Vieille et Braconnot, et qui fait une légère saillie sur le trottoir, déjà très étroit.

Le plan prévoit aussi la suppression ou tout au moins une diminution notable du trottoir

faisant face, sur la rue Ville-Vieille, afin de faciliter la courbe du tramway sur la rue Braconnot — et afin aussi qu'il reste assez de place pour qu'une voiture puisse passer à côté du tramway.

Ces données complètent, en les confirmant, celles du Progrès.

Ajoutons que l'étude est assez avancée pour que les travaux puissent commencer au mois de mars prochain.

Mais où notre confrère nous semble trop pessimiste, c'est lorsqu'il parle d'un conflit entre la municipalité et la compagnie des tramways au sujet de l'achat de la maison. Nous croyons savoir au contraire que la compagnie n'a soulevé aucunement la question; au surplus, de l'avis de spécialistes, la question ne saurait être sérieusement soulevée.

Trois administrations distinctes interviennent dans l'affaire :

1° La compagnie qui, connaissant les lieux, demande la concession.

2° La municipalité qui octroie cette concession.

3° Le corps des ponts et chaussées auquel incombe la mission d'examiner, au nom de l'Etat, si le parcours concédé n'entrave ni la circulation, ni la sécurité publiques et qui, dans cette dernière hypothèse, invite le concessionnaire à prendre les mesures indispensables pour les assurer.

Quant à la ville, elle se borne à prêter ses rues, telles qu'elles sont au moment de la concession.

Voilà, pensons-nous, la situation exacte. Jamais, répétons-le, la Compagnie française n'a émis la prétention de faire acheter par la ville la maison à démolir et l'administration municipale n'est nullement mêlée aux négociations qui peuvent avoir lieu à ce propos.

Pour ce qui est des travaux, il n'existe pas de motifs plausibles pour supposer qu'ils ne commenceront pas au mois de mars 1893.

LE TRAMWAY DE MALZÉVILLE

L'Est républicain reproduit l'information que nous avons publiée sur la question du tramway de Malzéville; puis il en rectifie quelques détails d'après les renseignements qu'il s'est procurés auprès de « spécialistes ».

D'après ces renseignements, « jamais » la Compagnie française des tramways n'a émis la prétention de faire acheter par la ville la maison à démolir au coin de la Grande-Rue et de la rue Braconnot, et l'administration municipale n'est nullement mêlée aux négociations qui peuvent avoir lieu à ce propos.

L'Est républicain est-il bien sûr de ce qu'il avance et les « spécialistes » qui l'ont renseigné n'auraient-ils pas joué sur les mots en disant que la Compagnie française n'a jamais émis (sous-entendu officiellement) la prétention de faire acheter par la Ville la maison à démolir?

Quoi qu'il en soit, nous pouvons indiquer à notre confrère la source où nous avons trouvé nos renseignements; nous les avons puisés à la municipalité.

Notre confrère termine sa note ainsi : « Pour ce qui est des travaux, il n'existe pas de motifs plausibles pour supposer qu'ils ne commenceront pas au mois de mars 1893. »

Nous sommes absolument du même avis : il n'existe pas de motifs plausibles, non pour supposer (il n'en existe que trop à ce point de vue), mais pour ajourner le commencement des travaux au delà du mois de mars 1893; mais est-ce une raison suffisante pour que les travaux soient commencés à cette date? Enfin on verra bien.

LA POLICE DE NANCY

La police continue ses tracasseries vis-à-vis de la presse, c'est-à-dire vis-à-vis de l'opinion, dont la presse est, au point de vue des informations, la très humble servante.

Progrès
14 8.

Progrès
15 8.

Comme nous l'avons annoncé, le registre communiqué aux journaux ne contient plus ni noms, ni adresses. Admirable délicatesse vis-à-vis des voleurs et des malfaiteurs de tout genre. Ainsi, dans la journée d'hier, on a pu lire au registre de la police qu'on avait arrêté « les sieurs N. C..., âgé de 16 ans; C. C..., âgé de 17 ans; V. Q..., âgé de 18 ans, et H. G..., âgé de 16 ans, pour avoir cherché à vendre à vil prix deux jumelles de théâtre, dont ils n'ont pu justifier la provenance; F. G..., âgé de 16 ans; C. W..., âgé de 13 ans, et G. J..., pour abus de confiance d'un panier de raisins au préjudice de M. Perrin, marchand de fruits à Remimont. »

N. C. C. C. V. Q. H. G. F. G. C. W. G. J. est-ce que cette rangée de majuscules ne fait pas un merveilleux effet et n'offre pas un intérêt des plus vifs?

Nous demandons quand ces chinoiseries prendront fin, et si l'autorité supérieure n'a pas le pouvoir qu'il faut pour les faire cesser.

Commission du gaz

La commission municipale du gaz s'est réunie mercredi, après midi, à l'hôtel de ville. Dans cette séance, la commission s'est occupée de la procédure qu'il convient d'adopter devant le conseil de préfecture, pour hâter la solution à intervenir dans l'action engagée entre la Ville et la Compagnie du gaz.

La commission s'est ensuite occupée de la question du robinet extérieur, et a pris connaissance d'un rapport envoyé au maire de Nancy par le comité de l'Union des consommateurs de gaz. Après discussion, la commission a décidé qu'en ce moment, en présence de l'instance judiciaire engagée entre la Ville et la Compagnie du gaz, il n'y avait pas lieu de compliquer les relations des parties par un nouveau procès, et qu'il était préférable d'attendre la fin de l'instance en suspens pour s'occuper de la question du robinet extérieur.

L'école de Mon-Désert

Nous avons, à diverses reprises, parlé de la création de l'école de Mon-Désert, dont M. About, instituteur à Champigneulle, a été nommé directeur.

La création de ce groupe scolaire répondait à un réel besoin, car depuis la rentrée, plus de quatre cents élèves sont inscrits sur les contrôles de ce groupe.

Pont Stanislas

Les travaux entrepris par la Compagnie des chemins de fer relativement à l'élargissement du pont Stanislas, ont créé par ces temps de pluie, à l'entrée de ce pont, une véritable mare de boue, que les nombreuses personnes qui empruntent le pont provisoire que sillonne la voie du tramway doivent traverser.

Il serait peut-être possible de remédier à cet état de choses en activant la réfection de la chaussée, ou en autorisant les piétons à emprunter le nouveau pont.

Comme cela s'est produit lors de l'établissement du pont Saint-Jean, les architectes de la Compagnie des chemins de fer de l'Est ont accentué la pente du pont en élevant le tablier. Cette différence de niveau aura pour résultat de mettre les rez-de-chaussée de quelques maisons de la rue du faubourg Stanislas, en contre-bas avec la nouvelle chaussée.

Gaz et pétrole

La commission provisoire de l'Union des consommateurs de gaz a obtenu de plusieurs négociants l'autorisation d'installer une petite exposition comparative d'éclairage. Des lampes à pétrole seront placées concurremment au bec de gaz par les soins de MM. Majorelle, Jacques et André dans les vitrines de MM. Housseaux, chapelier; Wursthorn, pâtissier; Grandjean, fleuriste, rue des Dominicains; Metzner, marchand de musique, rue Gambetta; Duponcel, pâtissier; Poinsignon (épicerie Parisienne), rue Saint-Jean; Dehaye-Zimmermann, mercier, rue Saint-Dizier; Kroetier, pâtissier; Majorelle, marchand d'objets d'art, rue Saint-Georges.

Les renseignements de prix, le pouvoir éclairant et la proportion d'économie réalisée sur la consommation du gaz (qui est généralement de 60 0/0) seront inscrits sur une carte indicatrice.

Nous engageons vivement nos concitoyens à s'arrêter devant les magasins signalés plus haut, qui seront ainsi éclairés en partie double lundi soir et les jours suivants.

Le tramway de Malzéville (suite)

A propos des observations rectificatives que nous avons présentées sur l'information du Progrès de l'Est, relative à l'achat de la maison sise au coin des rues Ville-Vieille et Braconnot, notre confrère imprime :

L'Est républicain est-il bien sûr de ce qu'il avance et les « spécialistes » qui l'ont renseigné n'auraient-ils pas joué sur les mots en disant que la compagnie française n'a jamais émis (sous-entendu officiellement) la prétention de faire acheter par la ville la maison à démolir?

Quoi qu'il en soit, nous pouvons indiquer à notre confrère la source où nous avons trouvé nos renseignements; nous les avons puisés à la municipalité.

Réponse :

Où, l'Est républicain est absolument sûr que jamais la compagnie des tramways n'a émis, soit officiellement, soit officieusement, la prétention de faire acheter par la ville la maison à démolir. L'ordre de faire acheter la maison a été donné directement par la compagnie et la ville n'a été en aucune façon mêlée à la négociation.

La municipalité est fixée là-dessus, et pas plus tard que mercredi, en séance de la commission du gaz, M. le maire et M. Guérin, adjoint aux travaux, ont incidemment renouvelé à ce sujet leurs précédentes déclarations qui ne laissent aucune part à l'équivoque.

LE TRAMWAY DE MALZÉVILLE

L'Est républicain tient absolument à nous mettre dans notre tort relativement aux informations que nous avons données sur l'état de la question du tramway de Malzéville. Il annonce que la Compagnie française des tramways a donné l'ordre d'acheter la maison à l'angle de la Grande-Rue et de la rue Braconnot, et il ajoute :

« La municipalité est fixée là-dessus, et pas plus tard que mercredi, en séance de la commission du gaz, M. le maire et M. Guérin, adjoint aux travaux, ont incidemment renouvelé à ce sujet leurs précédentes déclarations qui ne laissent aucune part à l'équivoque. »

Notre article a paru lundi dernier, et les renseignements qu'il contient nous avaient été fournis samedi par M. le maire lui-même. Dans ces conditions, on conviendra que l'Est républicain s'avance beaucoup en affirmant que M. le maire avait fait précédemment des déclarations dans le sens qu'il indique.

PROCÉDÉS INCORRECTS

Un commerçant de la ville s'est rendu dans nos bureaux pour se plaindre d'un procédé de la police à son égard.

Progrès
15 8.

Est républicain
17 8.

Progrès
15 8.

M. le commissaire de police du canton Sud, ayant à prendre des renseignements pour une affaire de justice auprès de ce commerçant (notez que cette affaire n'intéresse en rien celui-ci), l'invite à passer dans son bureau où il le fait attendre un bon moment. Le commerçant, pressé par ses affaires, ayant donné des signes d'impatience, M. le commissaire en le recevant lui parle de haut, sèchement, et le traite, en un mot, comme un délinquant.

De pareils procédés, dont le commissaire du canton Sud n'est d'ailleurs pas seul coutumier (vous le prouverons quand on voudra), heurtent justement nos concitoyens. Il serait pourtant bien facile de leur épargner de pareils froissements, soit en se rendant au domicile des personnes dont on veut solliciter des renseignements, soit au moins en leur donnant rendez-vous dans des conditions qui ménagent leur temps. Ne pourrait-on aussi se servir du téléphone dont chaque poste de police est pourvu?

Le tramway de Malzéville (suite)

Le Progrès de l'Est revient sur la question du tramway de Malzéville.

Nous nous exprimons de reconnaître que le Progrès de l'Est n'a parlé qu'après avoir demandé des renseignements à la municipalité. Mais, samedi, jour où le Progrès de l'Est s'est renseigné, la municipalité elle-même ignorait que la Compagnie française des tramways ait donné l'ordre d'acheter la maison sise au coin des rues Ville-Vieille et Braconnot. Nous, nous l'avons appris en nous rendant successivement et à l'hôtel de ville et à la direction des tramways.

Pourquoi la municipalité ignorait-elle le projet d'achat? Parce que la nécessité de cette acquisition avait été démontrée directement à la compagnie par un ingénieur de l'Etat, ingénieur qualifié en la circonstance, puisque le conseil supérieur des ponts-et-chaussées prononce en dernier ressort.

La question du gaz

Nous recevons la lettre suivante : Nancy, le 18 octobre 1892.

Monsieur le rédacteur, J'ai lu avec attention vos articles sur le gaz, mais cela ne nous donne pas beaucoup le résultat que nous voulions, c'est-à-dire une diminution. Que le conseil municipal s'arrange avec la compagnie d'éclairage pour qu'on nous diminue le gaz en attendant la solution. Je ne suis ni pour l'un, ni pour l'autre, mais je serais heureux si votre estimable journal voulait bien s'occuper de la question. Veuillez, etc.

MOXCEL, cordonnier,
32, rue Gambetta.

P. S. — Beaucoup de mes amis sont de mon avis.

Réponse. — La solution ne peut être rapide, puisque la compagnie du gaz détient le monopole en vertu d'un traité, sur lequel il y aura procès, mais un procès dont, pour parler franc, on n'est pas près de voir le bout.

Quant à s'arranger avec la compagnie et à en obtenir l'abaissement du prix actuel du gaz, cela ne serait possible qu'à condition de prolonger la durée de son monopole, qui expire dans neuf ans. Il y a trois ans, la majorité du conseil municipal a repoussé un projet de ce genre. Y aurait-il aujourd'hui une majorité dans le conseil pour accorder une prolongation en échange d'un soulagement immédiat?

L'hypothèse est très douteuse. C'est en raison des difficultés pendantes, que le comité de l'Union des consommateurs de gaz propose à ses adhérents de s'éclairer au pétrole, afin « d'affamer » en quelque sorte la compagnie. D'ailleurs, que notre correspondant prenne la peine d'assister à la réunion qui aura lieu mercredi soir, salle Poiré, il sera édifié sur la situation.

Est républicain
17 8.

17 8.